



MAYOTTE

COMPTES 2017

Rapport financier 2017



APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

Association Loi de 1901

Siège social – 16 rue de l'Hôpital – BP 1023 - 97600 Mamoudzou

Tél. 02 69 62 51 99

N° SIREN : 511 593 758

Sommaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	7
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	9
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES	16
REMERCIEMENTS	21

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Siège social : 16, rue de l'Hôpital - 97600 MAMOUDZOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les fonds associatifs, provisions et fonds dédiés mentionnés dans la note 3, points D et E, de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes :


SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pierre-Yves TESSIER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	16 406	15 073	1 333	475	858	180.55
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	853 281	334 159	519 122	586 526	67 404	11.49
	Installations techniques Matériel et outillage	161 284	84 462	76 821	47 346	29 475	62.25
	Autres immobilisations corporelles	642 435	455 208	187 227	179 844	7 383	4.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	17 673		17 673	15 283	2 390	15.64
	Total I	1 691 078	888 903	802 175	829 474	27 299	3.29
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	6 872		6 872	7 704	832	10.80
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	226 349	74 643	151 706	267 997	116 291	43.39
	Autres créances	2 186 168		2 186 168	1 401 425	784 744	56.00
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	565 843		565 843	753 829	187 986	24.94
	Charges constatées d'avance (3)	7 535		7 535	12 145	4 610	37.96
	Total III	2 992 767	74 643	2 918 124	2 443 099	475 025	19.44
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 683 845	963 545	3 720 299	3 272 573	447 727	13.68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	371 010	371 010		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	256 625		256 625	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	350 701	256 625	94 076	36.66
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	410 171	481 690	71 519	14.85
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 388 506	1 109 325	279 182	25.17
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	397 134	264 844	132 290	49.95
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	213 237	11 558	201 679	NS
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	610 372	276 402	333 969	120.83
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	8			
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 319	1 319	100.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 507 805	1 180 135	327 670	27.77
	Dettes fiscales et sociales	118 806	138 961	20 155	14.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 950	10 732	4 782	44.56
	Autres dettes	44 114	119 158	75 044	62.98
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	44 740	436 527	391 787	89.75
	Total IV	1 721 422	1 886 846	165 424	8.77
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 720 299	3 272 573	447 727	13.68

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 676 682 1 450 319

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	50 032		38 402		11 631	30.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 884 915		3 234 123		650 792	20.12
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	137 667		200 155		62 488	31.22
Collectes	1 874				1 874	
Cotisations						
Autres produits	4 112		12 113		8 001	66.05
Total I	4 078 601		3 484 792		593 809	17.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	97 399		80 762		16 637	20.60
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 119 901		1 139 019		19 118	1.68
Impôts, taxes et versements assimilés	24 909		33 446		8 537	25.52
Salaires et traitements	1 209 380		1 237 037		27 657	2.24
Charges sociales	243 684		245 862		2 178	0.89
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	147 735		151 008		3 274	2.17
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	13 645		189 165		175 520	92.79
Pour risques et charges : dotations aux provisions	229 134		96 844		132 290	136.60
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	517 274		237 678		279 596	117.64
Total II	3 603 061		3 410 821		192 240	5.64
I - Résultat d'exploitation (I-II)	475 539		73 971		401 568	542.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	559	555	4	0.76
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	559	555	4	0.76
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	559	555	4	0.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	476 098	74 526	401 573	538.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 494	113 440	83 946	74.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	72 434	66 865	5 569	8.33
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	101 928	180 306	78 378	43.47
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 647	6 436	19 211	298.50
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	25 647	6 436	19 211	298.50
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	76 281	173 870	97 589	56.13
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	4 181 087	3 665 652	515 435	14.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 628 708	3 417 257	211 451	6.19
Solde intermédiaire	552 379	248 396	303 984	122.38
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	11 558	19 788	8 229	41.59
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	213 237	11 558	201 679	NS
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	350 701	256 625	94 076	36.66

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Annexe aux comptes 2017

L'exercice 2017 a une durée de douze mois, et porte sur la période du **1/01/2017** au **31/12/2017**.

Le résultat net comptable dégagé sur l'exercice 2017 est un excédent de **351 K€** avec un total de produits d'exploitation de **4 086 K€**.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits caractéristiques de l'exercice avec un impact sur les comptes sont les suivants :

- Nouvelle convention de partenariat avec la Fondation d'Auteuil : afin de renforcer leur relation, Apprentis d'Auteuil Mayotte et la Fondation d'Auteuil ont travaillé sur un nouveau projet de convention. Elle a été validée par Conseil d'administration d'AAM qui s'est tenue en Décembre 2017, et est rétroactive au 1er janvier 2017.
Cette convention précise le lien entre les deux entités : Le conseil d'administration d'AAM adhère au projet de la Fondation pour les jeunes et leurs familles, AAM s'engage à développer son activité en cohérence avec les politiques éducatives, pédagogiques, de gestion, les stratégies de développement et de communication de la Fondation d'Auteuil et à développer le projet de la Fondation en l'adaptant aux réalités locales.
- Fin du dispositif Narisome de remobilisation de NEET¹ (durée totale du dispositif 1/12/2015 au 30/11/2017) financé par l'IEJ, le FSE, la DIECCTE et la DJSCS
- Poursuite du programme M'Sayidié, proposant un centre d'accueil de jour et de l'assistance éducative pour des mineurs non scolarisés (durée totale du dispositif 1/01/2017 au 31/12/2018). Les cofinancements 2017 (DJSCS) et 2018 (CD Mayotte) sont contractualisés ; suite à l'avis favorable obtenu lors du passage en CRUP (Comité Régional Unique de Programmation) le 06/02/2018, le conventionnement FSE est en cours et nous a été notifié par le courrier du SGAR du 10 mars 2018.
- Diminution de l'activité du Centre de Formation Continue AGEpac (CFC AGEpac) à partir de novembre 2017. Aucune convention signée en 2017 pour l'année 2018.
- Obtention de financements significatifs mais non récurrents pour l'Internat Educatif et Scolaire (126 k€)
- Collecte privée significative 88 K€ en 2017 : Fondation Guichard (50K€), Crédit Agricole Réunion-Mayotte (18K€), Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement (18K€), Carla Baltus (1,9 K€)

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des

¹ NEET : Neither in Employment nor in Education or Training, jeunes ni en emploi, ni en formation ou en stage.

règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Apprentis d'Auteuil Mayotte a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99- 03, ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n° 99-01.

En ce qui concerne les amortissements des subventions d'investissement, ceux-ci sont repris dans le compte de résultat, même s'ils portent sur des investissements non renouvelables.

3. BILAN SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2017

Bilan simplifié (Montants en K€)

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Actif immobilisé	802	829	912	982
Actif réalisable et disponible	2 911	2 431	1 230	1 570
Comptes de régularisations	8	12	12	7
TOTAL GENERAL	3 720	3 273	2 154	2 559

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Fonds associatifs	1 388	1 109	910	932
Provisions et fonds dédiés	610	276	42	100
Emprunts et dettes	1 721	1 887	1 201	1 527
TOTAL GENERAL	3 720	3 273	2 154	2 559

A. Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 802 K€ à fin décembre 2017. Il correspond à des immobilisations brutes d'une valeur de 1 691 K€ (1 571 K€ en 2016) diminuées des amortissements et provisions d'un montant de 889 K€.

Le tableau de variation des immobilisations brutes est le suivant :

Immobilisations brutes

Rubriques en K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	au 31/12/17
Immobilisations incorporelles	15	2		16
Immobilisations corporelles	1 541	116		1 657
Immobilisations financières	15	3	0	18
TOTAL Valeurs brutes	1 571	121	0	1 691

La variation de + 116 K€ sur les immobilisations corporelles s'explique principalement par :

- 50 K€ de matériel pédagogique pour la modernisation des plateaux techniques (couture, broderie et restaurant)
- 50 K€ pour la sécurisation du centre de formation continue, l'aménagement du restaurant et la mise aux normes électriques

Les « Immobilisations financières » s'élèvent à 15 K€ au 31 décembre 2017 : elles correspondent aux dépôts et cautionnements versés pour la location de locaux des formations délocalisées et de véhicules.

La variation des amortissements et provisions sur les immobilisations est la suivante :

Rubriques en K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	au 31/12/17
Immobilisations incorporelles	14	1	0	15
Immobilisations corporelles	727	147	0	874
TOTAL amortissements	741	148	0	889

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire détaillé dans le tableau ci-dessous en fonction de la durée de vie prévue.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 8 ans

B. Actif réalisable et disponible

❖ Créances

Rubriques en k euros	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances usagers et clients	152	57	95
Subvention d'investissement à recevoir	8	8	-
Subventions activité CFC à recevoir	1 003	549	454
Subvention de fonctionnement à recevoir	1 167	843	324
Autres créances	16	16	
TOTAL créances	2 345	1 472	873

Les principales créances se décomposent de la façon suivante :

- ✓ Les « créances usagers et autres créances » représentent un total de 2 345 K€ en valeur brute au 31 décembre 2017.
- ✓ dont des créances douteuses à hauteur de 75 K€ qui sont intégralement provisionnées à l'exception des créances détenues auprès des services de

l'état. Ces créances trouvent leur origine dans des factures adressées à des clients du CFC (Centre de Formation Continue) non réglées à ce jour ;

- ✓ Pour le CFC, des subventions de Mairie, Conseil Général, Etat et Fonds Sociaux Européens sur des programmes de formation (dispositif Narisome : 836 K€).
- ✓ Les subventions de fonctionnement à recevoir concernent le LEA (137 K€) et le dispositif de médiation sociale et scolaire M'Sayidié en grande partie financée par du FSE (1 030 K€)

Les dates de règlements des créances détenues auprès des FSE ne sont pas connues. Le règlement sera conditionné par l'instruction de bilans financiers et pédagogiques des actions qui statuera sur l'éligibilité des dépenses engagées. Pour le dispositif Narisome, un premier bilan intermédiaire a été déposé en septembre 2016, et abandonné à la demande du service instructeur de décembre 2017 afin de permettre la rédaction d'un avenant modifiant les critères d'inéligibilité des participants.

Le bilan final du dispositif M'Sayidié pour la période du 1/04/2016 au 31/12/2016 est en cours d'instruction.

❖ Disponibilités

Les disponibilités affichent un solde de 566 K€ (2015 : 754 k€) à la clôture résultant principalement de l'encaissement d'avances sur des programmes de formations qui seront mis en œuvre en 2017, des charges non décaissées et d'un délai de règlement fournisseurs long pour les associations liées : Apprentis Auteuil Océan Indien et la Fondation des Apprentis D'Auteuil.

C. Comptes de régularisation (48*)

Il s'agit des « Charges constatées d'avance » pour un montant de 8 K€ constituées des dépenses comptabilisées en 2018 relatives à l'exercice 2018, telles que des factures d'assurances, d'abonnement et de la médecine du travail (MEDETRAM).

PASSIF

D. Fonds associatifs

❖ Fonds propres

	montant au 31/12/16	Affectation du résultat N-1	Autres mouvements	montant au 31/12/17
Fonds associatifs sans droit de reprise	371	0		371
Report à nouveau	0	257	0	257
Résultat de l'exercice	257	-257	351	351
TOTAL	628	0	351	979

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 371 K€ à la clôture de l'exercice.

Le résultat de 2016 a été porté en « **report à nouveau** » selon la décision de l'AG du 25 Avril 2017.

❖ **Autres fonds associatifs**

Les autres fonds associatifs sont constitués des subventions d'investissements obtenues principalement pour la rénovation de locaux (cuisine du centre de formation continue et internat), pour le financement d'équipements destinés à l'enseignement et à la formation.

La variation sur ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>Rubrique en euros</i>	A	Nouvelles	Autres	Reprises de	montant au
<i></i>	l'ouverture	subventions	mouvements	l'exercice	31/12/17
Subventions d'investissements	755	-	-	17	738
Subventions investissement inscrites au résultat	-	273	-	17	-
Provisions réglementées		-	-	-	
TOTAL	482	-	-	-	72
					410

Nouvelles subventions : pas de nouvelles subventions d'investissement obtenues en 2017.

Quote-part des subventions d'investissement au compte de résultat 2017 : **72 K€**

E. Provisions et fonds dédiés

❖ **Fonds dédiés (213 k€)**

En 2017, AAM a bénéficié d'un don de 50 K€ de la fondation Guichard afin de créer un chantier d'insertion « Za oula za maoré » pour mettre en valeur la culture maoraise au travers de son patrimoine culinaire. Ce dispositif n'ayant pas encore commencé, ces fonds ont été placés en fonds dédiés.

AAM a aussi reçu des fonds privés de la part de la fondation d'entreprise Crédit Agricole Réunion-Mayotte (18 K€) et la fondation Crédit Agricole solidarité et développement (18 K€) qui financent chacune 15 % d'un programme d'investissement destiné à la sécurisation et la modernisation du Centre de Formation Continue AGEpac. Ce programme n'étant pas achevé, une partie de ces fonds a été placée en fonds dédiés (+ 8 K€).

La subvention de 9 K€ qui avait été obtenu en 2016 de l'enveloppe du Contrat de Plan Etat Région avait été affectée au même programme.

Enfin, en 2017 le dispositif M'Sayidié présente une économie de 155 K€ par rapport au budget validé en CRUP en février 2018 et dont le conventionnement est en cours. Ces fonds ont été placés en fonds dédiés.

❖ Provisions pour risques & charges

❖ Risque litige prudhommal

Une provision pour risques et charges, qui couvrait l'intégralité des demandes d'un salarié licencié en février 2016, avait été constituée au 31 décembre 2016. Déboutée de toutes ces demandes en appel, une reprise de provision a été réalisée en 2017 : + 97 K€.

❖ Risque non éligibilité des dépenses

Les produits de l'association issus des fonds sociaux européens sont importants : 934 K€ en 2017, 23 % des produits d'exploitation de 2017. Il existe un risque que certaines dépenses engagées soient déclarées inéligibles et donc ne soient pas remboursées.

Une provision pour risque a donc été passée sur les deux programmes pour un montant total de 229 K€. En 2016, selon la même méthodologie, ce risque a été couvert par une provision de 168 K€ a été prise couvrant l'inéligibilité des dépenses jusqu'au taux de 20% de refus.

F. Dettes d'exploitation

A la clôture 2017 les dettes d'exploitation se présentent à ainsi :

<i>Nature de la dette en €</i>	Montant total	de 0 à 1 an	à plus d'un an
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0	0
Fournisseurs	1 508	843	665
Dettes fiscales et sociales	119	119	0
Dettes sur immobilisations	6	6	0
Autres dettes	44	44	0
Produits constatés d'avance	45	45	0
TOTAL	1 721	1 057	665

Les « **Dettes fournisseurs** » de **1 721 K€** en 2017 (1 180 K€ en 2016) sont essentiellement composées des dettes envers Apprentis d'Auteuil Océan Indien et la Fondation Apprentis d'Auteuil, qui représentent 1 429 K€, soit 83%.

Les dettes envers Apprentis d'Auteuil Océan Indien représentent 630 K€ (569K€ en 2016 ; 421 K€ en 2015 ; 979 K€ en 2014) et sont composées :

- des loyers pour les bâtiments propriétés d'Apprentis d'Auteuil (contrat de sous-location) pour les années antérieures à 2017.
- des frais de fonctions support basées à la Réunion (RH, finance et moyens généraux)
- des frais de la mise à disposition du personnel de direction et des frais associés jusqu'en 2013.

Les dettes envers la Fondation Apprentis d'Auteuil s'élèvent à 798 K€ (499 K€ en 2016 ; 238 K€ en 2015 ; 123 K€ en 2014). Elles résultent :

- de la rémunération du personnel mis à disposition de l'association depuis 2014
- des frais des fonctions supports basées à Paris (services informatique et juridique)
- des loyers 2017 pour les bâtiments propriétés d'Apprentis d'Auteuil

Les « **Dettes fiscales et sociales** » de **119 K€** sont constituées des dettes envers les salariés (52 K€) au titre de la provision pour congés payés, des dettes envers les organismes sociaux (23 K€) et l'Etat (19 K€).

Les « **Produits constatés d'avance** » de **45 K€** concernent exclusivement des subventions reçues du vice-rectorat pour des achats de matériel pédagogique et de mobilier, non réalisés à ce jour.

4. COMPTE DE RESULTAT

Le compte d'exploitation de l'exercice 2017 d'Apprentis d'Auteuil Mayotte (toutes activités confondues) se présente ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Production de services	50	38	44	50
Subventions d'exploitation	3 885	3 234	2 187	1 798
Reprises sur provisions & autres produits	144	212	87	75
Total des produits d'exploitation	4 079	3 485	2 317	1 923
Achats de matières	- 97	- 81	- 62	-60
Autres achats et charges externes	- 1 120	- 1 139	- 907	-729
Impôts et taxes	- 25	- 33	- 29	-8
Salaires et charges sociales	- 1 453	- 1 483	- 1 116	-1 085
Dotations aux amortissements et provisions	- 391	- 437	- 228	-238
Autres charges	- 517	- 238	- 25	-77
Total des charges d'exploitation	- 3 603	- 3 411	- 2 368	-2 197
Résultat d'exploitation	476	74	- 51	-274
Variation de fonds dédiés	- 202	8	42	269
Résultat financier	1	1	0	1
Résultat exceptionnel	76	174	52	77
RESULTAT NET (en K€)	351	257	43	73

Le résultat de l'exercice est un excédent de 351 K€ ; il augmente de 94 K€ par rapport à 2016.

Ce résultat doit être rapproché de ces faits marquants qui ont un impact direct sur le résultat :

- Une diminution des charges fixes du CFC-AGEPAC et une augmentation des marges brutes ;
- Pour l'internat Educatif Spécialisé (IES) : obtention de deux subventions non récurrentes et non prévues au budget :
 - Fonds d'Expérimentation pour le Jeunesse (FEJ) : 60K€ par an en 2017 et 2018 (notification postérieure à la réalisation du budget 2017 : 30/11/2016)
 - Fonds sociaux du vice-rectorat 66 K€, notifiés en décembre 2017)
- Produits exceptionnels : + 96 K€, reprise de provision liée à un litige prudhommal avec un salarié débouté de toutes ses demandes en appel et qui ne s'est pas pourvu en cassation.

Les produits d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **4 086 K€**, soit une progression de **590 K€** par rapport à l'exercice précédent.

Depuis 2013 les produits d'exploitation ont augmenté de 117 %.

La hausse de la subvention accordée par la fondation Apprentis d'Auteuil participe à cette hausse (+ 227 K€ entre 2013 et 2017).

Evolution de la subvention accordée par la fondation Apprentis d'Auteuil		
Année	Montant (k€)	Variation
2013	535	
2014	580	8%
2015	655	13%
2016	762	16%
2017	817	7%
Variation depuis 2013	282	53%

Mais ne constitue en 2017 que 9% de l'augmentation des produits d'exploitation d'AAM.

Entre les années		Variation des produits d'exploitation		Part Fondation Apprentis d'Auteuil dans la variation	
		Montant (k€)	%	Montant (k€)	%
	2013 - 2014	48	3%	45	94%
	2014 - 2015	394	21%	75	19%
	2015 - 2016	1 168	50%	107	9%
	2016 - 2017	601	17%	55	9%
Variation 2013 - 2017		2 211	118%	282	13%

La croissance de l'activité a donc principalement été réalisée en mettant en œuvre des programmes validés par des financeurs, et en nouant des relations de partenariat. La variation entre les exercices 2016 et 2017 est directement corrélée par l'obtention de nouvelles subventions pour tous les centres d'activité :

- l'IES : + 64 k€ ;
- le LEA : + 45 K€
- le dispositif M'Sayidié : + 377 K€

Ces subventions ont financé un élargissement des actions existantes ou de nouvelles activités pour tous les centres d'activité (voir détail point 5), à l'exception du CFC qui a connu en 2017 une légère baisse de sa facturation.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Les charges d'exploitation sont aussi en augmentation en 2017.

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Achats de matières	97	81	- 62
Autres achats et charges externes	1 120	1 139	- 907
Impôts et taxes	25	33	- 29
Salaires et charges sociales	1 453	1 483	- 1 116
Dotations aux amortissements et provisions	391	437	- 228
Autres charges	517	238	- 25
Total des charges d'exploitation	3 603	3 411	- 2 368

- **Achats de matières premières : + 17 K€**, cette augmentation des dépenses s'explique principalement par le nombre de formations liées à la cuisine et la restauration. En 2017, ces achats représentent 71 % de ce poste et progressent de 19 K€.
- **Autres achats et charges externes** : Ce poste est stable entre 2016 et 2017 (- 19 K€, soit - 2% depuis 2016)
- **Salaires et charges sociales : - 30 K€ (- 2 %)**
Ce poste est stable depuis 2016 (58 en 2016 contre 56 en 2017). La légère baisse des ETP concoure à maîtriser les hausses induites par
 - l'augmentation à partir du 1^{er} juillet 2017 de la prime dite « de la vie chère » : +2,0 % représentant 7,0 % du salaire brut ;
 - l'évolution des assiettes de cotisations sociales et leur taux ;
 - le passage en contrat à durée indéterminée de salariés en contrat d'avenir entraînant la perte des aides financières liées à ce type de contrat
- **Dotations aux amortissements et provisions : 391 K€ (437 K€ en 2016)** sont composées de :
 - 229 K€ (59%) : pour la prise en compte du risque lié à la non éligibilité de certaines dépenses engagées pour la mise en œuvre de dispositifs financés principalement par les Fonds Sociaux Européens ;
 - 148 K€ (12%) : dotations sur immobilisation (151 K€ en 2016)

• **Autres charges : 517 K€ (+ 238 K€ par rapport à 2016)**

Dans le schéma comptable adopté par le cabinet comptable MOI en charge de la tenue des comptes de AAM, ce compte permet d'ajuster le montant de la subvention 60 par le financeur selon des règles propres à chaque convention. Ce compte n'est donc pas exclusivement composé des abandons de créances de prestations qui seraient dûes mais facturées mais non réglées.

En 2017, seuls 5 K€ correspondent à des abandons de créances.

447 K€ (86% du solde de ce compte) ont été passés pour ajuster le montant de la convention FSE pluriannuelle de Narisome (2015 à 2017) qui s'est achevée en novembre 2017. Ce montant est constitué des économies réalisées lors de la mise en œuvre de ce programme.

62 K€ ont été passés pour ajuster le montant dû au CFC au titre de formations dispensées. L'ajustement du montant dû est calculé sur la base des indicateurs (heure/groupe ou heure/stagiaire) et des modalités prévus dans la convention (atteinte de seuil de participation)

Le résultat exceptionnel de 64 K€ est à rapprocher :

- des quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat : + 72 K€ ;
- de 16 K€ de factures comptabilisées en 2017, mais qui concernaient des exercices antérieurs sans avoir été comptabilisées dans les factures non parvenues

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1er JUILLET 1901

Siège social : 16, rue de l'Hôpital - 97600 MAMOUDZOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTION AVEC APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN

Nature, objet et modalités

: Prestations de services (appui/support) facturées par APPRENTIS AUTEUIL OCEAN INDIEN à APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'est élevée à 70 770 €.



.../...

CONVENTION AVEC FONDATION D'AUTEUIL

Nature, objet et modalités : Frais de mise à disposition de personnel facturés par FONDATION AUTEUIL à APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'est élevée 167 236 €.

Nature, objet et modalités : Prestations de services (appui/support) facturées par FONDATION AUTEUIL à APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE.

La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'est élevée à 21 218 €.

Nature, objet et modalités : Subvention accordée par la FONDATION AUTEUIL à APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE pour un montant de 821 570 €.

Nature, objet et modalités : Refacturation de loyers du site du lycée d'enseignement adapté à APPRENTIS AUTEUIL MAYOTTE

La charge correspondante comptabilisée dans l'exercice s'est élevée 114 058 €.

A Saint-Denis, le 14 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes :


SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Pierre-Yves TESSIER

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES, AUX MÉCÈNES ET AUX SPONSORS

Apprentis d'Auteuil Mayotte est une association à vocation sociale et éducative au service des jeunes et des familles qui, à un moment de leur vie, ont besoin d'un coup de main, d'un soutien, d'une formation, d'une aide éducative.

L'association a fait le choix, depuis ses origines, de s'associer aux pouvoirs publics en charge de l'éducation et de la formation et de mobiliser la générosité du public, des entreprises et des bénévoles.

Apprentis Auteuil Mayotte reçoit le soutien et s'associe à de nombreux partenaires. Merci à chacun pour l'aide et la confiance qui nous est apportée et qui est ainsi accordée aux jeunes et aux familles que nous accueillons en votre nom.

Fonds Social Européen

Le programme de remobilisation **Narisomé**, en faveur des jeunes, est cofinancé par le Fond Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National pour l'Emploi et l'Inclusion, axe 10 promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté, la DJSCS et la DIECCTE.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national "Initiative pour l'Emploi des jeunes"

Le dispositif **M'SAYIDIE** qui a pour mission d'aller au-devant des jeunes les plus ancrés dans l'errance et éloignés du droit commun est cofinancé par le Fond Social Européen (FSE) et la DJSCS.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Institutions publiques



Ville de Mamoudzou



Enseignement Catholique de La Réunion



Partenaires entreprises

Notre projet est d'accompagner les jeunes dans leurs apprentissages de la vie. Leur apprendre à apprendre, à comprendre le monde dans lequel ils vont s'insérer peu à peu, et à entreprendre, représentent les trois défis que nous voulons relever. Nous ne pouvons le faire qu'avec l'aide des entreprises et des entrepreneurs. Nous remercions celles qui nous soutiennent et permettent aux équipes, chaque jour, de remplir leur mission.

Apprentis d'Auteuil Mayotte remercie également très chaleureusement tous les donateurs particuliers qui s'engagent à ses côtés.



LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR



APPRENTIS D'AUTEUIL MAYOTTE

Association Loi de 1901 - N° SIREN : 511 593 758

Siège social : 16 rue de l'Hôpital – BP 1023 - 97600 Mamoudzou
Tél. : 02 69 62 51 99